

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

ING Stability Fund Classe R Dis BE6288614074

Un compartiment de la SICAV de droit belge ING (B) Collect Portfolio gérée par la société de gestion ING Solutions Investment Management S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Ce fonds investit dans des placements qui mettent l'accent d'une part sur la recherche d'une faible volatilité (afin d'éviter les fortes fluctuations de cours) et d'autre part sur la quête d'un rendement plus élevé que l'indice Eonia*, sur une période de 3 ans minimum. (*L'EONIA - Euro OverNight Index Average - est un indice qui est calculé chaque jour ouvrable et qui reflète la valeur du taux de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire (prêts entre banques) pour les transactions en euros).

ING Solutions Investment Management S.A. délègue la gestion de portefeuille à ING Belgique S.A. Le fonds accorde également une attention particulière à la limitation du risque baissier. Afin d'atteindre cet objectif, le fonds investira majoritairement dans des parts (actions) à capitalisation d'organismes de placement collectif et/ou d'Exchange Traded Funds (les ETF ou fonds indicés cotés sont des fonds cotés en bourse qui suivent un indice), ci-après dénommés conjointement les « Fonds », dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Il peut notamment s'agir de fonds d'obligations, de fonds monétaires, de fonds immobiliers et de fonds d'actions. Le fonds répartira en principe également les avoirs entre les différents Fonds sous-jacents. ING Belgique S.A. peut toutefois décider de modifier ces pondérations en fonction des conditions de marché.

S'agissant de la composante à revenu fixe, elle est essentiellement investie dans des fonds obligataires et, de façon limitée, dans des liquidités (espèces) ou des fonds du marché monétaire.

Dans l'intérêt du client, ING Belgique S.A. peut décider de conserver jusqu'à 100% des avoirs en liquidités (espèces) et en fonds du marché monétaire pour une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles. ING Belgique S.A. établira à intervalles réguliers un portefeuille de référence de fonds principaux (y compris des pondérations et ratios).

ING Solutions Investment Management S.A. réalisera les investissements dans les fonds principaux sélectionnés en fonction de ce portefeuille de référence. Vous pouvez vendre votre participation dans le fonds chaque jour (ouvrable) de calcul de la valeur des parts. Pour ce fonds, ce calcul a lieu quotidiennement. Le fonds vise à verser régulièrement un dividende.

Le gestionnaire gère le compartiment de manière active, c'est-à-dire qu'il sélectionne les investissements à sa discrétion, et n'utilise pas d'indice ou utilise un indice d'une manière qui n'entre pas dans le champ d'application du Règlement Benchmark. L'indice Eonia est exclusivement utilisé pour comparer la performance du compartiment en quête d'un rendement plus élevé.

Profil de risque et de rendement

⬇ Risque plus faible							Risque plus élevé ⬆
⬇ Rendement généralement plus faible							Rendement généralement plus élevé ⬆
1	2	3	4	5	6	7	

Profil de risque du fonds:

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur. Le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps. La plus basse catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé dans la catégorie 3 en raison du comportement du produit durant la période d'évaluation. Globalement, le risque de marché, qui prend en considération les performances passées ainsi que le potentiel d'évolution futur des marchés, afférent aux instruments financiers utilisés pour atteindre les objectifs d'investissement est moyen.

Différents facteurs exercent une influence sur les instruments financiers. Citons notamment l'évolution des marchés financiers, la situation économique des émetteurs d'instruments financiers, eux-

mêmes tributaires de la situation de l'économie mondiale en général, et le contexte politique et économique de chaque pays. Le risque de capital et le risque de rendement du compartiment sont considérés comme moyens.

Le risque de crédit attendu - risque de défaut de la contrepartie - des investissements sous-jacents est jugé moyen. De plus, l'exposition au risque de change peut influencer sur la performance du compartiment. Le risque d'inflation du compartiment est considéré comme moyen. Aucune garantie n'est fournie quant à la récupération de votre placement initial.

Pour plus d'informations sur les risques, consultez le prospectus disponible dans les agences ING Belgique S.A. et sur les sites www.ing.be et www.ing-isim.lu.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur, concernant le montant réel qu'ils peuvent appliquer.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,25%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

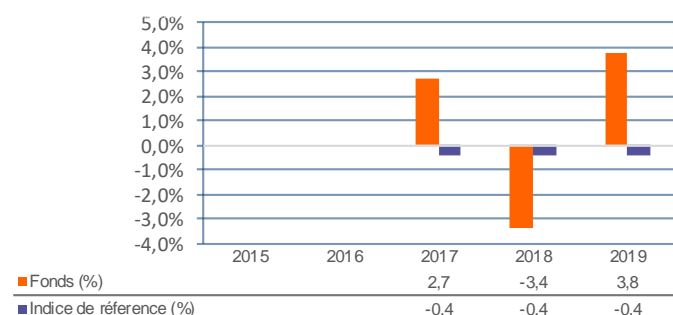
Le montant des frais courants indiqué repose sur les dépenses au titre de l'exercice clôturé le 09/2019. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre.

Il exclut:

- Commission de performance
- Frais de transactions du portefeuille, hormis dans l'hypothèse de frais d'entrée/de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples informations sur les frais, nous vous invitons à consulter le prospectus de la SICAV, disponible dans les agences ING Belgique S.A. ou sur les sites www.ing.be et www.ing-isim.lu.

Performances passées



• Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, la performance du fonds ne suit pas celle de l'indice.

• Les performances passées présentées ici tiennent compte de l'ensemble des frais, à l'exception des frais d'entrée et de sortie ainsi que des frais de conversion.

• Ce compartiment a été lancé en 2016.

• Cette catégorie d'actions a été lancée en octobre 2016.

• Les performances passées sont calculées en EUR.

• L'appellation de l'indice de référence se trouve au paragraphe Objectifs et Politique d'investissement.

Informations pratiques

Dépositaire: Belfius Banque Belgique S.A., Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

La SICAV est une SICAV de droit belge répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE, constituée de plusieurs compartiments et gérée conformément de cette Directive par la société de gestion ING Solutions Investment Management.

Les informations suivantes sont disponibles gratuitement sur les sites www.ing.be et www.ing-isim.lu : le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les rapports annuels et les rapports semestriels. Des exemplaires sous format papier peuvent être obtenus gratuitement en français et en néerlandais auprès des institutions assurant le service financier.

Le service financier de la SICAV est assuré par ING Belgique S.A.

La valeur nette d'inventaire est publiée quotidiennement sur le site www.beama.be/fr/vni. Elle est également disponible aux guichets des institutions assurant le service financier.

Les informations relatives aux paiements, aux participants, au rachat ou au remboursement des parts, et les informations relatives à la SICAV sont tenues à la disposition du public au guichet des institutions assurant le service financier.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du fonds, la Belgique, peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Le traitement fiscal dépend des circonstances individuelles et peut changer dans le futur. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de ING Solutions Investment Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Toutes les informations essentielles pour la bonne compréhension de l'investisseur sur les éléments d'investissement sont incluses dans le présent document.

La politique de rémunération de ING Solutions Investment Management actualisée en version anglaise est annexée au prospectus qui est consultable sur le site internet suivant : <https://www.ing-isim.lu/en/communication/policies>. Les investisseurs peuvent convertir leurs actions du compartiment contre des actions d'un autre compartiment de ING (B) COLLECT PORTFOLIO sous certaines conditions exposées dans le prospectus.

Le Fonds est un compartiment de ING (B) COLLECT PORTFOLIO, une SICAV à compartiments. Le présent document est spécifique au compartiment et au type de part du compartiment mentionné au début du présent document.

Les compartiments ont des actifs et passifs séparés. Le rapport (semi-)annuel est rédigé au niveau de la SICAV pour tous les compartiments.